

L'État de la Cité du Vatican publie des lignes directrices sur l'intelligence artificielle pour tout le Gouvernement

AI in the Public Sector · Bonne pratique · Saint-Siège

Score de qualité : 47/100

Niveau de preuve : Modérées

Résumé

En vigueur depuis le 1er janvier 2025, le Gouvernement du Vatican a publié sa première règle sur l'IA — décret n° DCCII —, couvrant administration, santé, police et tribunaux, avec étiquetage obligatoire des contenus IA et usage judiciaire strictement organisationnel.

Dimensions clés

Dimension	Score
Evidence of impact / measured public value	0/3
Transparency, fairness & accountability	2/3
Transferability / demonstrated replication	1/3
Scalability beyond pilot	2/3
Governance, capability & sustainability	2/3

Évalué par C-NAPSE

Sources de données

[C-NAPSE web research](#) — consulté le 2026-09-07

[Governorate of Vatican City State](#) — consulté le 2026-09-07

[Vatican City State: Guidelines on Artificial Intelligence](#) — consulté le 2026-09-07

[America Magazine: Pope Leo establishes AI commission](#) — consulté le 2026-09-07

[IPKat: New Vatican AI Guidelines](#) — consulté le 2026-09-07

Citer — Evidoria. *L'État de la Cité du Vatican publie des lignes directrices sur l'intelligence artificielle pour tout le Gouvernement*.
ID persistant : b929c4f2-ee69-48b5-b3e1-b04319ef4604.